

-----  
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

-----  
**DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES**  
-----

**APPEL A CANDIDATURES**

Le Sénégal a conclu un accord de financement avec l'Agence française de Développement (AFD), destiné à la mise en cohérence des activités de restauration de la mangrove et la consolidation du réseau des aires marines protégées (AMP) existant, par le biais du projet intitulé » ***Projet d'appui à la politique d'aires marines protégées du Sénégal à travers la conservation et la mise en valeur durables des mangroves de la Casamance et du Sine Saloum*** ».

Sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), ce projet vise à renforcer la capacité du gouvernement à gérer les aires marines protégées en s'appuyant sur l'expérience acquise dans les zones de mangrove, dans un souci d'une meilleure valorisation des services écosystémiques. Il s'inscrit dans une démarche participative de conservation et d'amélioration de la biodiversité conformément aux engagements internationaux du Sénégal, puis répond à la volonté des communautés locales de résoudre les conflits dans l'usage des ressources halieutiques.

Il a pour objectifs spécifiques :

- améliorer le cadre juridique et renforcer les capacités des services techniques du MEDD pour un meilleur suivi des AMP et des écosystèmes de mangroves, par l'acquisition de connaissances et la mise en place d'outils contribuant à l'édification d'un observatoire du littoral ;
- améliorer l'efficacité de quatre AMP (Bamboung et Sangomar dans la région de Fatick, Niamone-Kalounayes et Cassa-Balantacounda dans la région de Ziguinchor) ;
- favoriser le développement d'activités économiques qui permettent de réduire la pression sur la ressource halieutique dans la zone d'emprise des quatre AMP, notamment au profit des femmes et des jeunes.

Les résultats suivants sont attendus:

- le renforcement de la capacité nationale à piloter la politique de création et de suivi d'AMP, à surveiller le littoral grâce à la mise en place d'outils d'évaluation de la ressource, d'analyse de la gouvernance des AMP et d'un test de faisabilité d'un observatoire du littoral ;
- l'amélioration des capacités de concertation entre secteurs concernés par l'exploitation des ressources halieutiques dans 4 AMP du delta du Saloum et de la Casamance.
- Le renforcement de la biodiversité par la plantation de ligneux terrestres et de mangroves et par l'augmentation des espèces halieutiques présentes dans les zones mises en défens.
- l'amélioration des revenus des familles grâce à des activités durables porteuses (miel de mangrove, fruitiers, artisanat, tourisme). Les pratiques de valorisation des ressources halieutiques (huîtres sur guirlandes, séchage solaire des poissons, vente en frais de coquillages) qui bénéficient aux femmes en premier lieu, seront améliorées.

A ce propos, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable recrute, pour le compte de l'Unité de Gestion du Projet basée à Dakar au Sénégal :

- **deux (02) Opérateurs de zones (01 pour la zone du delta du Saloum et 01 pour la zone Casamance)**

## Informations sur les Postes

Titre :	Assistant Technique du <b>Projet d'appui à la politique d'aires marines protégées du Sénégal à travers la conservation et la mise en valeur durables des mangroves de la Casamance et du Sine Saloum</b>
Type de Contrat :	Contrat local
Emplacement	Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Dakar (Sénégal)
Lieux d'exercice	Opérateur 1 : Département de Foundiougne (région de Fatick-Sénégal)
	Opérateur 2 : Départements de Ziguinchor et Bignona (région de Ziguinchor-Sénégal)
Langues requises	Pratique courante du français et des langues locales des zones du projet
Durée du Contrat	Jusqu'en décembre 2022
Entrée en poste	Dès signature du contrat

### **Poste 1: Opérateur de Zone du delta du Saloum (réf : OPERSaloum. AMP/AFD)**

**Lieux d'intervention :** Delta du Saloum (Département de Foundiougne), dans et autour des AMP du Bamboung (Toubacouta) et de Sangomar (Niodior).

### **Poste 2: Opérateurs de Zone de la Casamance (réf : OPERCasa. AMP/AFD)**

**Lieux d'intervention :** Casamance, dans autour des AMP de Cassa-Balantacounda (Département de Ziguinchor) et de Niamone-Kalounayes (Département de Bignona).

### **Ces opérateurs peuvent être des personnes physiques, des Associations ou ONG**

#### **Description des Tâches :**

Sous la supervision directe du Coordinateur national du Projet (CNP) et en collaboration étroite avec les Conservateurs, les deux opérateurs de zones (delta du Saloum et Casamance) seront responsables de la gestion et de la mise en œuvre quotidienne des activités du projet, en particulier du développement des activités génératrices de revenus au profit des communautés vivant dans et autour des AMP. A cet effet ils auront pour tâches de :

- veiller à l'atteinte des produits du projet;
- identifier et appuyer les initiatives de développement d'activités génératrices de revenus (AGR) pertinentes et durables ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail annuels des sites ;
- participer dans la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- appuyer les travaux de diagnostic et d'identification des axes prioritaires d'intervention et veiller à leur bonne conduite ;
- définir de manière participative les actions en faveur des communautés, en particulier celles contribuant à la réduction de leur vulnérabilité ;
- promouvoir la bonne collaboration avec les autorités administratives et coutumières locales pour une meilleure durabilité des interventions du projet ;
- promouvoir une synergie avec les interventions des autres partenaires ;
- rédiger les comptes rendus et les rapports d'activités périodiques du projet ;
- communiquer sur les résultats du projet auprès des différentes cibles ;
- animer des ateliers thématiques ;
- participer aux différents comités de pilotage et de suivi de l'action ;
- suivre et exécuter toute tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur du projet en adéquation avec ses compétences.

## **Qualifications**

- Etre spécialisé dans la gestion des ressources marines et côtières et des aires marines protégées en particulier;
- justifier d'une expérience d'au moins 10 ans d'intervention dans le domaine de la gestion des AMP et/ou de la restauration des écosystèmes de mangroves;
- justifier d'une expérience au moins cinq (5) dans un programme d'appui au développement axé autour de la gestion des ressources naturelles, soit au delta du Saloum, soit en Casamance ;
- avoir une bonne expérience en matière de gestion participative ou de gouvernance partagée des ressources naturelles ;
- avoir des capacités à coordonner et encadrer efficacement les activités génératrices de revenus ;
- en plus du Wolof, parler au moins une des langues locales des zones du projet (Sérère, Manding, Diola),
- avoir de très bonnes capacités rédactionnelles, de présentation, de synthèse ainsi que de bonnes compétences communicationnelles;
- avoir une disponibilité immédiate.

**Durée du contrat :** Pour chacun des postes, il est établi un contrat d'essai de six (6) mois qui débouche sur un contrat définitif couvrant le reste de la durée du projet (2019-2022), si les conditions sont jugées satisfaisantes.

**Date de Clôture des candidatures (initialement prévue pour le 21 septembre 2018) : repoussée au 12 octobre 2018 à 17H.**

**Composition du dossier :** Lettre de motivation, CV détaillé, Copies légalisées des diplômes, Attestations de bonne exécution des marchés ou prestations similaires ; le tout contenu dans une enveloppe comportant **uniquement** la mention de la référence du poste.

**Lieu de dépôt des offres : Direction des Aires marines communautaires protégées- Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Parc Zoologique de Hann, Dakar, Tél : (221) 33 859 14 46, 33 859 14 45**

Les dossiers peuvent également être envoyés par voie électronique en indiquant en objet la référence du poste, à l'adresse suivante : [directeur.damcp@environnement.gouv.sn](mailto:directeur.damcp@environnement.gouv.sn)

Les demandes non conformes seront rejetées et seuls les candidats retenus après examen des dossiers seront contactés.